Image not found or type unknown

Famille recomposées droit sur les enfants.

Par **fleuralys**, le **04/02/2008** à **18:13**

Etant divorcée depuis 2005,j'aimerais savoir si mon nouveau compagnon a un droit sur l'education de mes enfants de 10 et 6 ans et sur la maniére de les élevées avec mon accord bien sur.Car depuis peu mon ex mari refuse qu'il les élévent a sa place,et cela entrainent des disputes perpétuelle avec mon ex mari a ce sujet.Merci pour votre réponse et de l'aide que vous pourrez m'apporté.

Par **paulinem**, le **17/02/2008** à **15:27**

Bonjour,
Sauf si votre nouveau compagnon bénéficie d'une délégation d'autorité parentale, celui -ci ne bénéficie juridiquement d'aucun droits sur les enfants. Il n'y a (pour le moment) pas de statut pour le beau-parent en droit francais.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés